

DEMANDE DE RÉVISION - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Ceci n'est pas une autorisation à commencer les travaux.

* Champs obligatoires

ADRESSE *		BUREAU OU APPARTEMENT	
OCCUPANT *		<input type="checkbox"/> PROPRIÉTAIRE	<input type="checkbox"/> LOCATAIRE
TEL1 *	TEL2	COURRIEL *	
SI LE DEMANDEUR N'EST PAS LE PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE, EST-CE QUE LA LETTRE D'AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE EST JOINTE ? *	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON*	*SI NON, ELLE DOIT ÊTRE SOUMISE AVANT LA DÉLIVRANCE DU PERMIS.
AU MOMENT DE LA DEMANDE, Y A-T-IL UN OU DES LOCATAIRES HABITANT L'IMMEUBLE? *	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	ONT-ILS ÉTÉ AVISÉS PAR ÉCRIT ? <input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

COORDONNÉES – PERSONNE RESPONSABLE DE LA DEMANDE

NOM *		
TEL1 *	TEL2	VALEUR DU PROJET *
COURRIEL *		
TYPE DE PROJET (TRAVAUX) *		

TOUS LES DOCUMENTS DOIVENT ÊTRE SOUMIS POUR LA DATE BUTOIR ET DOIVENT ÊTRE ENVOYÉS EN PDF PAR COURRIEL À : urbanisme@pointe-claire.ca

LA VILLE SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER UN PROJET SI DES DOCUMENTS SONT MANQUANTS APRÈS LA DATE BUTOIR.

VEUILLEZ INDIQUER LES INFORMATIONS SUIVANTES * :

MATÉRIAUX PROPOSÉS	TYPE	MODÈLE	COULEUR
* VEUILLEZ IDENTIFIER EN PARENTHÈSES SI LE NOM DE LA COULEUR DE VOTRE ÉCHANTILLON N'EST PAS CLAIR.	EXEMPLE : BOIS	EXEMPLE: CANEXEL	EXEMPLE : BOIS CENDRÉ (beige-brun)*
MATÉRIAU DE REVÊTEMENT			
DÉTAILS ARCHITECTURAUX, COLONNES ET BORDURES			
SOFFITES ET FASCIA			
FENÊTRES			
PORTE D'ENTRÉE			
PORTE DE GARAGE			
PORTES			
TOITURE			
ESCALIERS, PALIER, GARDE-CORPS			
ENTRÉE CHARRETIÈRE, ALLÉE			
DIMENSION DES ÉCHANTILLONS ET DU TABLEAU D'ÉCHANTILLONNAGE NE DOIT PAS ÊTRE SUPÉRIEURE À 11" X 17" DÉSIREZ-VOUS RÉCUPÉRER VOS ÉCHANTILLONS APRÈS LA RÉVISION DU DOSSIER ?			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

FRAIS DE RÉVISION PIIA *

BÂTIMENT RÉSIDENTIEL (1 À 4 LOGEMENTS)	
Construction d'une nouvelle résidence ou agrandissement de la superficie de plancher de la maison existante de 50 % et plus	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	590 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	295 \$
Rénovation, agrandissement (inférieur à 50 % la superficie totale de plancher de la maison existante) incluant l'aménagement extérieur	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	260 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	130 \$
COMPLEXE/BÂTIMENT MULTIFAMILIAL (PLUS DE 4 LOGEMENTS)	
Construction ou agrandissement d'une résidence multifamiliale ou chaque bâtiment dans un projet immobilier	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	2 275 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	1 140 \$
Rénovation ou aménagement extérieur d'une résidence multifamiliale ou chaque bâtiment dans un projet immobilier	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	830 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	415 \$

BÂTIMENT COMMERCIAL OU INDUSTRIEL	
Rénovation, agrandissement, construction ou aménagement extérieur d'un bâtiment industriel ou commercial dans une zone C, Cb ou N	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	2 275 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	1 140 \$
Construction ou agrandissement de 50 % ou plus de la superficie totale de plancher d'un bâtiment commercial ou mixte situé en dehors de zones C, Cb, ou N (donc dans un village ou isolé)	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	830 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	415 \$
Rénovation, agrandissement lorsque ce dernier est inférieur à 50 % de la superficie totale de plancher, ou aménagement extérieur d'un bâtiment commercial ou mixte situé en dehors des zones C, Cb ou N (donc dans un village ou isolé)	
Pour les deux premières présentations au comité consultatif d'urbanisme	310 \$
Pour chaque retour au comité consultatif d'urbanisme	155 \$

*** VEUILLEZ NOTER QU'UNE GARANTIE FINANCIÈRE PIA EST EXIGÉE POUR TOUT PROJET FAISANT L'OBJET D'UNE RÉVISION PIA. LE MONTANT DE LA GARANTIE EST DÉTERMINÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL SELON LA VALEUR DES TRAVAUX ET EST EXIGIBLE AU MOMENT DE LA DÉLIVRANCE DU PERMIS.

AUTRES FRAIS APPLICABLES

TARIF DE PERMIS DE CONSTRUCTION : }
DÉPÔT POUR DOMMAGES : } VOIR RÈGLEMENT SUR LES TARIFS 2024 PC-2962

FRAIS D'INGÉNIEURIE: À DÉTERMINER AU COURS DE L'ÉTUDE DE LA DEMANDE; À PAYER AVANT LA DÉLIVRANCE DU PERMIS

SIGNATURE DU PROPRIÉTAIRE OU DU RÉPONDANT	
NOM EN LETTRES MOULÉES	DATE